

Réunion du 31 juillet 2017 à 21 heures

Convocation en date du 25 juillet 2017.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, Mme LACASSIN Dominique, M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absent excusé : aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 21 heures 15.

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Modifications des statuts

Monsieur le maire expose que, suite à la nouvelle compétence obligatoire issue de la loi NOTRe et à la prise de compétences optionnelles nouvelles, il faut modifier les statuts.

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes assume les quatre compétences obligatoires suivantes :

- ★ Développement économique avec une exclusion des équipements touristiques restant à charge des communes et une définition de l'intérêt communautaire sur la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales
- ★ Aménagement de l'espace avec mise en place du SCOT, du schéma de secteur et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- ★ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ★ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Au 1^{er} janvier 2018, elle assumera la compétence obligatoire suivante :

- ★ GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Afin de conserver la dotation globale de fonctionnement bonifiée, la communauté de communes, outre ces cinq compétences obligatoires, doit assumer quatre compétences optionnelles sur les sept suivantes :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie
- Maison des Services Au Public (MSAP)
- Assainissement
- Eau
- Equipements sportifs
- Politique de la ville (ne peut concerner notre communauté de communes)

Le conseil communautaire, en sa séance du 03 juillet 2017 a arrêté son choix sur les compétences suivantes :

Compétences optionnelles déjà exercées :

- ★ Politique du logement et du cadre de vie
- ★ Voirie

Compétences optionnelles nouvelles :

- ★ Maison des Services Au Public
- ★ Eau

Les membres présents du conseil municipal, après en avoir débattu, décident à la majorité, de ne pas entériner la modification des statuts tant qu'une discussion sur le calcul du montant de la compensation n'a pas été engagée au sein de la communauté de communes.

Voirie

Les secteurs Ouest et Centre ont été attribués à l'entreprise A3TP, le secteur Est à l'entreprise Colas.

Le prix du kilomètre est en baisse par rapport à celui des travaux 2016.

Le plan des travaux sur les communes n'a pas été finalisé et le début de ceux-ci sont prévus à l'automne.

LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal en face de l'école est vacant depuis le 30 juin 2017, une information communale a été distribuée aux habitants de la commune.

Deux candidatures ont été déposées à la mairie avant le 25 juillet.

Les membres présents du conseil municipal, après étude des candidatures et discussion, à la majorité, décident d'attribuer le logement communal en face de l'école à Mme SERE Aurélie et M. CAUZETTE Arnaud.

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

L'exercice relatif au Plan Communal de Sauvegarde a eu lieu le 28 juin 2017 de 18 heures à 21 heures30.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents ainsi que deux observateurs et un délégué des pompiers.

En relation avec les services de la Préfecture, nous avons effectué quatre exercices relevant de catastrophes d'origine climatique ou accidentelle.

La cellule de crise mise en place, les tâches réparties entre les équipes, les moyens techniques mis en œuvre nous ont permis d'atteindre 85 % des objectifs.

La réunion de synthèse à la Préfecture d'Auch dans les locaux du Centre Opérationnel Départemental a permis de faire le point sur les atouts et les faiblesses de chaque commune participante.

« CATASTROPHES NATURELLES »

La commune de Lelin-Lapujolle n'a pas été retenue dans le classement des « catastrophes naturelles » comme environ 80 communes de l'Ouest de notre département.

Un courrier sera envoyé à toutes les personnes ayant fait un courrier pour demander ce classement.

ADS

Suite à la réunion de Marciac, nous recevrons en mairie, un document nous permettant de vérifier l'exactitude et la complétude des pièces fournies dans les dossiers de certificat d'urbanisme et de permis de construire.

Un rappel des dernières modifications du code de l'urbanisme a clôturé cette réunion.

CHEMINS RURAUX

Dans le cadre de la procédure de l'aliénation des chemins ruraux, une enquête publique est ouverte du 08 Août au 23 Août 2017, au secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Des pancartes ont été apposées à chaque entrée et sortie des chemins ruraux concernés.

Deux publications ont été faites dans deux journaux habilités.

INVESTISSEMENTS

Le dépositaire-ossuaire a été réalisé au cimetière de Lapujolle par la SCOP Marbrerie Couture.

La salle du conseil municipal est peinte murs et plafond, le sol reste à effectuer mais sera terminé mercredi après-midi. Les travaux sont confiés à l'entreprise Marque.

Le parvis de l'église de Lapujolle est programmé début septembre après avoir porté du gravier sur l'allée principale du cimetière et sur le remblai le long du mur.

Les travaux prévus pour le terrain de pétanque sont reportés au début de l'année 2018. Messieurs Bécard et Harduya ont exposé les différentes solutions envisageables ainsi que les divers aménagements des alentours.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

Mme **LACASSIN** Dominique

M. **PAGES** Lilian

